

Formation des perfusionnistes et reconnaissance du métier

État des lieux en 2025

Mercredi 19 novembre 2025

Laurent Mathieu
mathieu.laurent@chu-bordeaux.fr

Président Syndicat National des Perfusionnistes

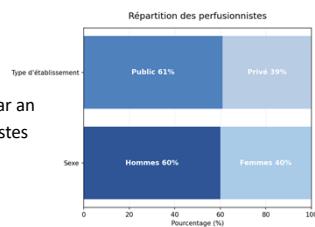
SNP
Syndicat National des Perfusionnistes
www.selperfu.fr

Enquête sur la profession de perfusionniste en France (2020)

57 centres de chirurgie cardiaque



- \approx 39 000 CEC par an
- 309 Perfusionnistes

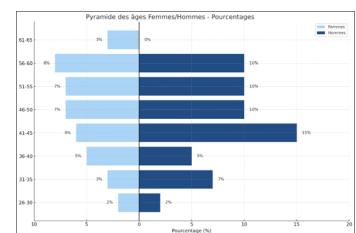


Enquête sur la profession de perfusionniste en France (2020)

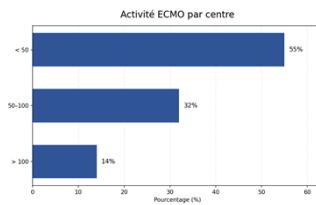
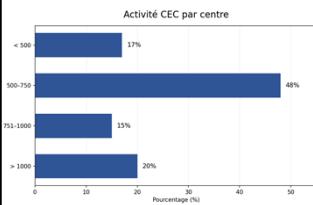
Age médian : 47 ans
21% des perfu ont plus de 55 ans

Profession :

- Forte proportion masculine
- Plutôt expérimentée
- Vieillissante
- Peu renouvelée par les jeunes diplômés

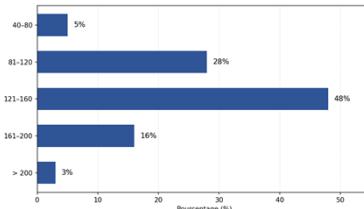


Enquête sur la profession de perfusionniste en France (2020)



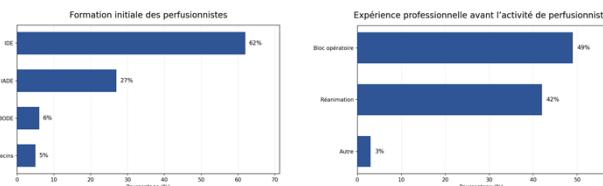
Enquête sur la profession de perfusionniste en France (2020)

Activité CEC annuelle par perfusionniste

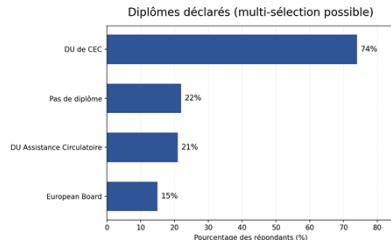


- Activité médiane par perfusionniste 140/an (EBCP > 100/an) -

Enquête sur la profession de perfusionniste en France (2020)



Enquête sur la profession de perfusionniste en France (2020)



Enquête française CEC 2008



	2008	2020
Nombre de centres	73	57
Nombre de perfusionnistes	256	309
Répartition public / privé	73 % publics / 27 % privés	61 % publics / 39 % privés
Age médian	49 ans	47 ans
Activité médiane par centre	600 CEC/an	670 CEC/an
Formation initiale	67 % d'IDE	62 % d'IDE

Le « métier » de perfusionniste

Légifrance
Code de la santé publique



Version en vigueur depuis le 10 mars 2006

Le personnel médical et paramédical intervenant

thoracique et, po
cardiopathies co

2° Au moins un médecin justifiant d'une formation universitaire en circulation sanguine

3^o Au moins deux médecins qualifiés spécialistes ou compétents en anesthésie réanimation ayant une expérience en chirurgie cardiaque ;

4^o Le cas échéant, des médecins qualifiés en réanimation médicale ou en cardiologie ;

5^o Pour chaque intervention : deux infirmiers, dont un infirmier ou une infirmière de bloc opératoire, présents dans la salle. En tant que de besoin, un infirmier ou une infirmière au moins deux infirmiers, dont un infirmier ou une infirmière anesthésiste, circulation sanguine extracorporelle et un infirmier ou une infirmière anesthésiste sont également présents ou peuvent être assemblés dans un délai compatible avec l'entière vitalité.

Le « métier » de perfusionniste

Légifrance

Code de la santé publique

› Article R4311-9

L'infirmier ou l'infirmière est habilité à accomplir sur prescription médicale écrite, qualitative et quantitative, datée et signée, les actes et soins suivants, à condition qu'un médecin puisse intervenir à tout moment :

1^{er} Injections et perfusions de produits d'origine humaine nécessitant, préalablement à leur réalisation, lorsque le produit l'exige, un contrôle d'identité et de compatibilité obligatoire effectué par l'infirmier ou l'infirmière ;

2° Injections de médicaments à des fins analgésiques dans des cathéters péridras et intrathécaux ou placés à proximité d'un tronc ou d'un plexus nerveux, mis en place par un médecin et après que celui-ci a effectué la première injection;

3^e Préparation, utilisation et surveillance des appareils de circulation extracorporelle ;

Formation des IDE

- CEC jamais abordée pdt la formation des IDE
 - Aucune allusion dans le référentiel de formation

Le « métier » de perfusionniste

Inadéquation entre ce qui se passe dans les blocs et les textes réglementaires



VS



Tentative de reconnaissance

CIRCULAIRE N° 2938/DGSH/8 D DU 7 AOUT 1981
Relative à la situation des agents chargés de la circulation extracorporelle dans les établissements d'hospitalisation publics

ABROGÉE

Article 13 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 :

« les corps et cadres d'emplois de fonctionnaires sont régis par les statuts à caractère national. »

1983
Fin des statuts locaux

Répertoire des métiers de la santé : la fiche métier

2015 Crédation d'une fiche métier

« infirmier(ère) perfusionniste »

Reconnaissance (non officielle) de la spécificité des activités des perfusionnistes

Tentative de reconnaissance

CIRCULAIRE N° 2938/DGSH/8 D DU 7 AOUT 1981
Relative à la situation des agents chargés de la circulation extracorporelle dans les établissements d'hospitalisation publics

En l'absence de statut national, les établissements hospitaliers ont la possibilité, en application de l'article 22 (9) de la Loi du 31 Décembre 1970 portant réforme hospitalière, de déterminer les règles concernant l'emploi de ces personnels, par délibération du conseil d'administration soumise à approbation préfectorale.

En tout état de cause, il serait peu opportun d'envisager un statut sur le plan national pour des agents, dont le nombre total est relativement faible, et alors que le développement des techniques chirurgicales rend incertain l'avenir de la circulation extracorporelle telle qu'elle est pratiquée actuellement.

Paradoxe du métier de perfusionniste

En 2008
Soit il y a 17 ans...



- Formation initiale et continue peu formalisée
- Absence de cadre réglementaire strict malgré ✓ une expertise et une responsabilité des perfusionnistes
- ✓ Une évolution technologique fulgurante

Répertoire des métiers de la santé : la fiche métier

2015 Crédation d'une fiche métier

« infirmier(ère) perfusionniste »

Reconnaissance (non officielle) de la spécificité des activités des perfusionnistes

Répertoire des métiers de la santé : la fiche métier

Formation :

- ✓ DU assistance Circulatoire
- ✓ DU circulation extracorporelle
- ✓ Accréditation EBCP

Mais sans revalorisation...

Activité en pleine expansion

Malgré la prédiction de la circulaire de 1981 :

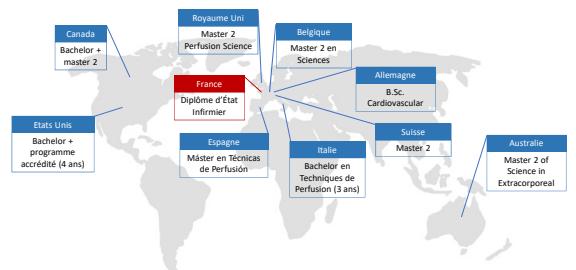
- CEC adulte et pédiatrique toujours là !
- ECMO V-V et ECMO V-A
- Unité Mobile d'assistance Circulatoire et Respiratoire (UMAC-R)
- Circulation régionale Normothermique (donneurs décédés M.III)
- Perfusion ex-vivo (greffons rénaux, hépatiques, pulmonaires ou cardiaques)
- VAD coordinateur(rice)...

Nécessité de former les perfusionnistes

- Évolution technologique
- Sécurité des patients
- Uniformité territoriale
- Reconnaissance professionnelle
- Attractivité et pérennité du métier
- Convergence européenne



Panorama international des formations



DIPLÔME UNIVERSITAIRE

Pour les médicaux

- Reconnaissance des compétences

Pour les paramédicaux

- Longtemps formation « initiale »
- Formation continue ou de perfectionnement



DIPLÔME UNIVERSITAIRE

Diplômes d'université \neq diplômes nationaux d'état (licence ou master)

Domaine restreint : Chaque université est habilitée pour DU spécifiques

- Modalités d'accès
- Durée
- Modalités de validation

peuvent être très différentes



Diplômes en autonomie locale

DU CIRCULATION EXTRA-CORPORELLE EN CHIRURGIE CARDIAQUE ET EN SUPPLÉANCE D'ORGANES (>2008)

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE ET PRATIQUE

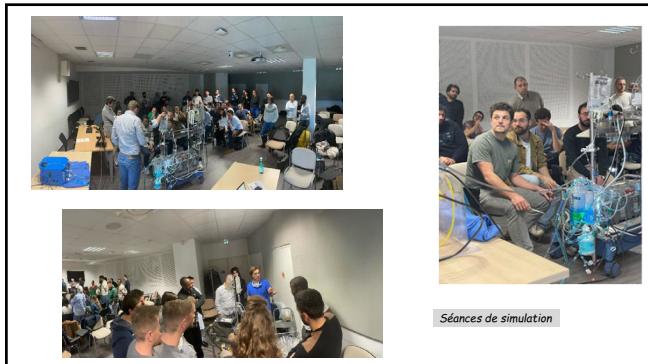
- \approx 100 heures de cours (5 séminaires)
- Ateliers pratiques et séances de simulation
- Enseignants : ingénieurs, néphrologues, cardiologues, pharmaciens, mar, perfu, chirurgiens et contrôleurs aériens...
- Approche suppléance pluri-organes (cœur, foie, poumon et rein)

université
de BORDEAUX

PRATIQUE

- Stage obligatoire 4-6 jours attestant de 10 cec au cours de l'année universitaire pour les "croyants mais non-pratiquants"

Responsable : Pr Alexandre OUATTARA



DU CIRCULATION EXTRA-CORPORELLE EN CHIRURGIE CARDIAQUE ET EN SUPPLÉANCE D'ORGANES (>2008)



Validation des connaissances

- 60 QRM depuis 2017 (2 h)
- Exposition d'un cas clinique de CEC ou assistance circulatoire (10-15 min)

Conditions de titre pour inscription

- Idé > 3 ans, internes de chirurgie et médecine, docteurs en médecine, pharmacie, sciences et vétérinaires

Responsable : Pr Alexandre OUATTARA

DU CIRCULATION EXTRA-CORPORELLE

Enseignement théorique et pratique

- ≈ 120 heures de cours
- 5 séminaires de deux jours
- 1 séance de simulation

Pratique

- Stage obligatoire de 4 jours

Validation des connaissances

- Examen écrit : QCM

Université
Paris Cité

Conditions de titre pour inscription

- Internes
- Chefs de Clinique
- Médecins ou Professionnels de la Santé : Infirmiers(es) perfusionnistes

Responsables : Pr P. ACHOUH/Dr O. PONZIO

RÉSULTATS DU CEC BORDEAUX 2015 - 2024

Année universitaire	Inscrits	Présents à l'examen	Reçus à l'examen	Pourcentage de réussite
2017/2018	35	33	33	100 %
2018/2019	35	32	27	84 %
2019/2020	49	45	40	89 %
2020/2021	41	40	36	90 %
2021/2022	46 (3*)	43	36	84 %
2022/2023	51 (5*)	49	35	71 %
2023/2024	70 (7*)	65	54	83 %

* nombre d'étudiants renseignés pour nouveau passage examen

Circulation Extra Corporelle et Assistance Circulatoire

2020

MASTER SCIENCES & TECHNOLOGIES

Mention SANTE

Parcours

Circulation Extra-Corporelle & Assistance Circulatoire

Master CEC et AC

Objectifs :

- Proposer une formation initiale commune à tous les perfusionnistes
- Répondre aux exigences pour la reconnaissance d'un statut spécifique

La formation :

- Diplôme d'état (BAC+5)
- Formation théorique en E-learning
- 120 European Credit Transfer System (ECTS) en 15 UE théoriques et pratiques
- Dispense de certaines UE selon origines professionnelles
- Possibilité d'une validation des Acquis professionnels ou de l'expérience (VAP ou VAE)

Master CEC et assistance circulatoire

- Age moyen : 43 ans
- 36% femmes
- 77% IDE, 20% IADE, 3% IBODE (quelques médecins)
- 8% exercent à l'étranger (Belgique, Suisse, Afrique)
- Prise en charge par l'employeur (71%) et autofinancement (29%)

 **SANTÉ**
SORBONNE
UNIVERSITÉ

 **MASTER CIRCULATION EXTRA-CORPORELLE & ASSISTANCE CIRCULATOIRE**

Equipe pédagogique

 Dr André CARRILLON Spécialiste en cardiologie	 Dr Sophie DE ALDEIA Spécialiste en cardiologie	 Dr Christian REICHARD Spécialiste en cardiologie	 Dr André RICHARD Spécialiste en cardiologie	 Dr Philippe RICHARD Spécialiste en cardiologie	 Dr Jean-Pierre REYNAUD Spécialiste en cardiologie
 Mrs Hélène GILLET Responsable pédagogique	 Dr Claude MELKI Spécialiste en cardiologie	 Dr Jean-Pierre MELKI Spécialiste en cardiologie	 Dr Alain PELISSIER Spécialiste en cardiologie	 Dr Jean-Pierre PELISSIER Spécialiste en cardiologie	 Dr Jean-Pierre PELISSIER Spécialiste en cardiologie
 Dr Jean-Pierre PELISSIER Spécialiste en cardiologie	 Dr Jean-Pierre PELISSIER Spécialiste en cardiologie	 Dr Jean-Pierre PELISSIER Spécialiste en cardiologie	 Dr Jean-Pierre PELISSIER Spécialiste en cardiologie	 Dr Jean-Pierre PELISSIER Spécialiste en cardiologie	 Dr Jean-Pierre PELISSIER Spécialiste en cardiologie

Master CEC et assistance circulatoire

À ce jour, 80 diplômés (84% de réussite)



Master CEC et assistance circulatoire

A ce jour, 80 diplômés (84% de réussite)



SANTÉ
SORBONNE
UNIVERSITÉ

2023 – SNPerfu

Syndicat National des Perfusionnistes

Missions :

- Travailler à la création du métier de perfusionniste
- Travailler à la création d'un statut juridique
- Promouvoir la profession
- Collaborer avec la Sfaccce



**SOUTENEZ VOTRE
PERFUSIONNISTE !**

**ADHÉREZ
OU
FAITES UN
DON**

www.selperfu.fr

2023 - Recommandations des sociétés savantes

- Formation initiale : Master Santé CEC et AC
- Création d'une profession de santé de perfusionniste
- Cadre légal harmonisé avec un référentiel d'activité et de compétences clair
- Alignment des rémunérations sur le niveau de diplôme (BAC+5)

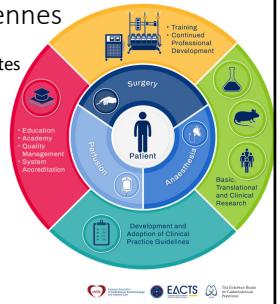


Recommandations Européennes

Chirurgiens – anesthésistes – perfusionnistes

Mêmes recommandations

- Formation
- Entraînement
- Recherche clinique
- Accréditation
- Formation continue



CONSEIL EUROPÉEN DE PERFUSION CARDIOVASCULAIRE



Depuis 1991 encadrement et promotion de la perfusion cardiovasculaire

- Programmes de formation standardisés pour les perfusionnistes
- Certification Européenne « Certificat européen de perfusion cardiovasculaire (ECCP) »

Seule organisation européenne impliquée dans :

- La formation initiale
- La formation continue (recertification)
- La publication de recommandations pour la perfusion

Formation des perfusionnistes en Europe Consensus EBCP 2025



Formation recommandée

- Niveau minimal : Bachelor avec 60 ECTS dédiés à la perfusion.
- Évolution souhaitée : passage au Master
- Formation clinique : 2 à 3 ans en chirurgie cardiaque, ≥100 CEC supervisées
- Formation continue : re certification triennale

Compétences clés

- Techniques : maîtrise CEC, ECMO, gestion du sang, pharmacologie, ingénierie biomédicale
- Cognitives : raisonnement clinique, prise de décision rapide, analyse de données
- Non techniques : communication, leadership, travail d'équipe, empathie

Le métier de perfusionniste

- Activité spécifique
- Technicité particulière
- Responsabilités importantes
- Des recommandations européennes fortes
- Des recommandations nationales

Vers un véritable métier ?

Vers une reconnaissance officielle ?



Sur 3 législatures

- 37 questions écrites
- 5 réponses



Les questions écrites

- 9 questions écrites
- 1 réponse

Depuis 2023
7 ministres de la santé

1. Aurélien Rousseau	5 mois
2. Agnès Firmin-Le Bodo	3 semaines
3. Catherine Vautrin	1 mois
4. Frédéric Valletoux	7 mois
5. Geneviève Darrieussecq	3 mois
6. Yannick Neuder	9 mois
7. Stéphanie Rist	?




Tentative voie parlementaire

Avril 2025 : Amendement loi profession infirmière avec l'ONI

Reconnaissance des expertises infirmières spécifiques

AMENDEMENT SUR LA PROPOSITION LOI SUR LA PROFESSION D'INFIRMIER

Article 1^{er} quinque
L'article L. 4311-29 du Code de la santé publique est ainsi modifié :
Après le 4^{me}, il est ajouté un :
« 5^{me} Les exercices spécialisés exercés par les infirmiers nécessitant un diplôme universitaire de niveau master”

Un espoir ?

Yannick NEUDER - 1^{er}
Ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins...
8 mois • 

Insuffisamment valorisés et reconnus, les **#perfusionnistes** sont essentiels pour nos activités de chirurgie cardiaque avec presque 40 000 ... plus

Les perfusionnistes
Pas assez **reconnus** et pourtant




Vers une reconnaissance officielle ?

Pourquoi NE PAS créer un statut spécifique :

- Impossibilité de remplacer un perfu par IBODE ou IADE avec un " peu d'expérience "
- les perfu ne pourront plus aller "dépanner" dans les services en tension
- Profils trop différents : donc pas d'harmonisation 😞
- La fonction de perfusionniste est reconnue par le versement d'une NBI de 13 points (63,96 €)



Vers une reconnaissance officielle ?
Pas sur ...

Pas de statut de perfusionniste
mais Effort pour aligner le salaire sur celui des IADE

Pas de formation obligatoire
mais Consigne ministérielle aux directeurs d'hôpitaux pour faciliter l'accès au master

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'ACCÈS AUX SOINS



Nouvelle tentative voie parlementaire

Novembre 2025
Amendement
PLFSS

ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ARTICLE 32
Après l'article 32, insérer l'article additionnel suivant :
Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 juin 2026, un rapport évaluant les conditions de reconnaissance du métier d'infirmier perfusionniste comme spécialité infirmière, au sens des articles L. 4311-1 et suivants du code de la santé publique.
Ce rapport analyse notamment :
1^{er} Les besoins actuels et prévisionnels en infirmiers perfusionnistes dans les établissements de santé, au regard des activités de chirurgie cardiaque, de greffe et d'assistance circulatoire ;
2^{me} Les compétences et formations spécifiques nécessaires à l'exercice de cette fonction ;
3^{me} Les conditions d'intégration de cette expertise dans le champ des spécialités infirmières reconnues par la réglementation ;
4^{me} L'évaluation de cette spécialité dans la grille indiciaire hospitalière et les tarifications à l'activité (T2A) afin de garantir une valorisation équitable des compétences.
Le rapport formule des recommandations relatives à la reconnaissance universitaire, réglementaire et statutaire de cette spécialité.

En résumé

- Pour les perfu, le DU de Bordeaux reste une formation continue de référence
- Master CEC et AC : plébiscitée par les perfusionnistes (30% formés)
- Une société savante, un syndicat
- Des recommandations européennes et nationale claires
- Des propositions de nos tutelles timides sans vision d'avenir



A suivre...



Bonjour Monsieur,
Le PLFSS n'est pas adopté encore et nous sommes très mobilisés nuit et jour sur le sujet mais mon secrétariat en copie reviendra vers vous pour un RDV dès que possible.
Bonne cordialement,

**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**
Sébastien
BROUARD
Secrétaire
d'Etat

Dr. CHALLIER Jordan (Paris)
Conseiller spécial de la ministre, en charge de la formation, des compétences, de l'attractivité des métiers et
du dialogue social
Cabinet de Stéphane RIST
Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées
14 avenue du Maine - 75007 PARIS - Bureau 731
- Secrétaire

